



Indemnisation d'une assurance

Par **wowilmax**, le **23/02/2018 à 11:14**

Bonjour,
Le père de mon fils est décédé en 2011. Il avait pris une assurance pour mon fils dès sa naissance.
J'ai contacté l'assurance qui m'a répondu que l'argent serait versé à mon fils en septembre 2017. Depuis cette date, nous envoyons des courriers avec accusé de réception en mettant une copie du courrier qu'ils m'avaient envoyé à l'époque (2013), contacté un médiateur via une association qui n'a pas eu de succès non plus. Quand je les appelle, ils me répondent que l'identifiant est incorrecte et c'est eux qui me l'ont marqué sur leur courrier.
Que devons nous faire ? Mon fils est étudiant et a 20 ans aujourd'hui.
Je vous remercie par avance pour votre aide et vous serai très reconnaissante pour votre aide.

Par **CarolineDenambride**, le **02/05/2018 à 17:21**

Bonjour,
Si aucun courrier recommandé ne fonctionne, alors il conviendrait d'avoir recours à un avocat afin de faire "pression", étant précisé que la démarche sera la même que celle d'ores-et-déjà initiée et à défaut de réponse favorable, alors saisir le Tribunal deviendra inévitable.
Naturellement, ces conseils sont sous réserve qu'un contrat d'assurance a bel et bien été souscrit au bénéfice de votre fils.
Cordialement,
Caroline DENAMBRIDE
Avocate